

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération N° DE_006_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	12	11
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SALEIL.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Bernard BASTIDE, Madame BREMOND, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUBON, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Noël FOUILLÉ, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Francis SARTRE

Représentés :

Absents et Exclus : Madame Agnès BOUARD, Monsieur BOUNIOL, Madame Eve BREZET, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Emmanuel CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Corinne CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Monsieur Vincent REMISE, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE 2024

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	36 332,92

DE_006_2025

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	90 338,97
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	-90 338,97
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2024	90 338,97
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	90 338,97

Adopté et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Claude SALEIL
Président de séance

Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance



Annulé